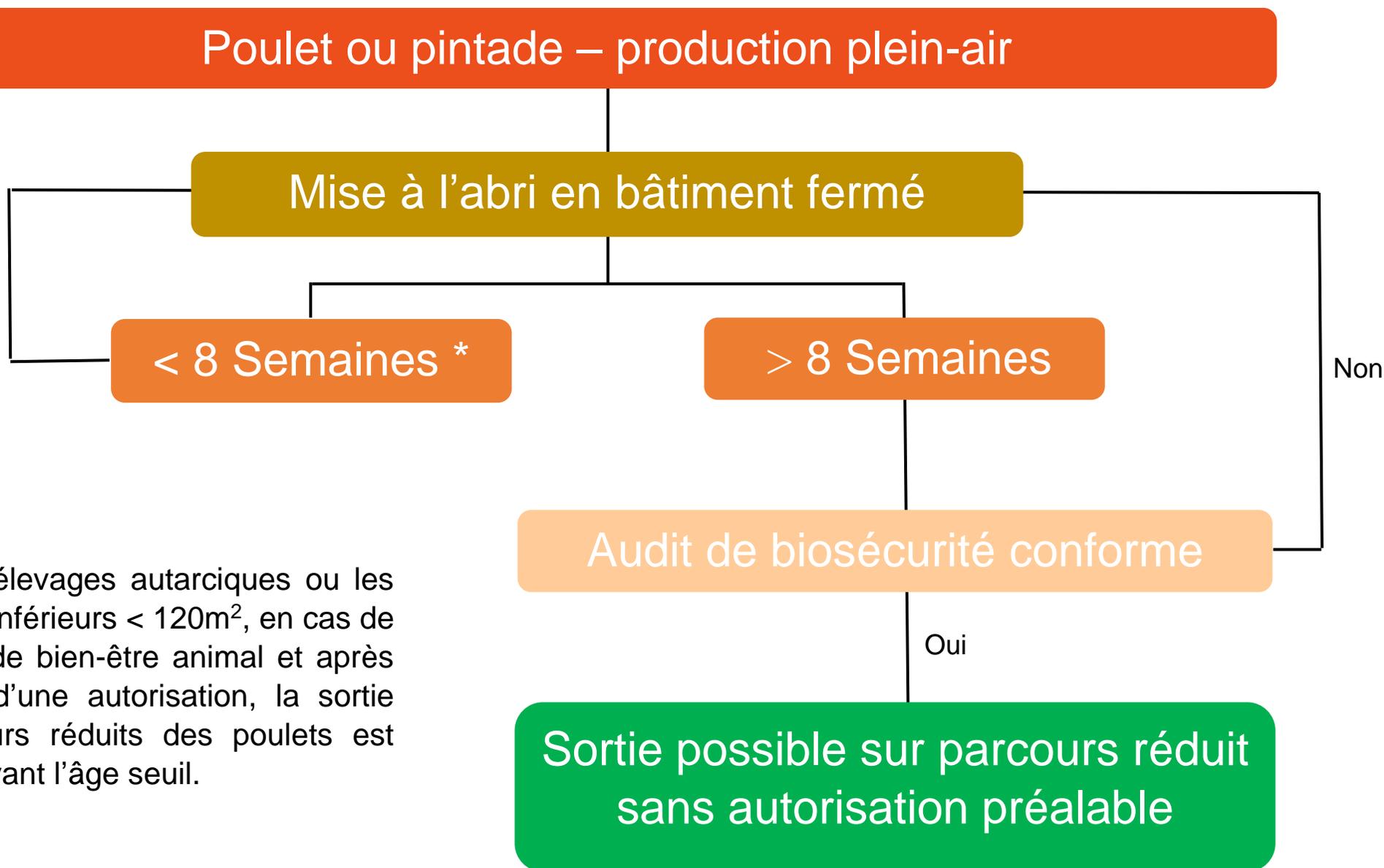


Mesures de mises à l'abri applicables pour les poulets de chair et pintades en risque élevé



*Pour les élevages autarciques ou les bâtiments inférieurs < 120m², en cas de problème de bien-être animal et après obtention d'une autorisation, la sortie sur parcours réduits des poulets est possible avant l'âge seuil.